

**Intervention de Son Excellence Monsieur Chakib Khelil**  
**Ministre de l'Énergie et des Mines**  
**Chef de la délégation algérienne**  
**devant la 52<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'AIEA**  
**Vienne, 29 Septembre 2008**

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

- 1- La délégation algérienne se réjouit de vous voir présider cette 52<sup>e</sup> session la Conférence générale de l'AIEA qui, sous votre conduite avisée, sera couronnée de succès, et saisit cette occasion pour vous assurer, ainsi que les Membres du Bureau, de son appui et de sa coopération.
- 2- Ces assises nous offrent également, l'opportunité de rendre hommage au DG de l'AIEA, Mohamed ElBaradei, pour son impulsion constante au rôle de l'AIEA, auréolée du Prix Nobel de la paix 2005, et sa stimulante déclaration introductive.
- 3- L'adhésion à l'AIEA du Sultanat d'Oman, du Lesotho et de la Papouasie Nouvelle Guinée, à qui le Gouvernement algérien souhaite une chaleureuse bienvenue, atteste du dynamisme de l'Agence et de l'attrait que suscite la coopération internationale pour les sciences et la technologie nucléaires pour l'accélération du développement socioéconomique.
- 4- Les travaux de cette session de la Conférence, nous offrent l'occasion de mesurer les progrès accomplis et d'examiner les voies et moyens de renforcer la coopération internationale pour : « hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier », comme nous y engage le Statut de l'AIEA.
- 5- En effet, l'énergie nucléaire contribue à améliorer les conditions de vie, à lutter contre la pauvreté et l'ignorance, favorisant ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En attestent les progrès dans les applications aux domaines de la santé, de l'alimentation et l'agriculture, des ressources en eau et de l'industrie. En outre, la production d'électricité d'origine nucléaire qui enregistre un regain d'intérêt certain, la désigne comme une alternative durable aux énergies fossiles et au souci croissant de protection de l'environnement.
- 6- A cet égard, la délégation algérienne prend note du rapport de la commission de personnalités sur « l'Avenir de l'Agence à l'horizon 2020 et au-delà ». Les discussions du Forum scientifique de la présente Conférence contribueront certainement à enrichir la réflexion sur ce sujet.

7- Dans cette perspective, l'implication des Etats Membres est indispensable pour parvenir à des décisions équilibrées sur la revitalisation de l'AIEA et sur les investissements que nécessite l'accomplissement de ses missions. De même, qu'est utile une interaction avec le Secrétariat pour tirer les leçons de l'expérience acquise dans les trois domaines de compétence de l'Agence : la promotion de l'énergie nucléaire, la sûreté et la sécurité, ainsi que les garanties.

### La coopération technique

8- La délégation algérienne se félicite de la qualité de ses relations et de la confiance qui existent avec le Secrétariat de l'AIEA. Elle voudrait exprimer sa gratitude pour l'assistance qui lui a été fournie en vue de l'introduction de l'électronucléaire, la préparation de la loi nucléaire, le renforcement de l'infrastructure de radioprotection et des capacités nationales dans le domaine de la sûreté et sécurité. De même qu'elle exprime son appréciation pour les bourses et stages dont ont bénéficié les professionnels et experts nationaux.

9- Le programme cadre national pour la période 2009-2014, en cours d'élaboration et d'identification des priorités et des besoins nationaux, ne manquera pas d'imprimer un saut qualitatif à notre coopération bilatérale.

10- Comme souligné dans le rapport d'ensemble du DG de l'AIEA sur la coopération technique (CT), la délégation algérienne se félicite de ce que pas moins de 122 Etats ont bénéficié de ce vecteur du transfert des connaissances scientifiques et techniques grâce au professionnalisme et au savoir-faire du Secrétariat.

11- Aussi, la mise en place d'un mécanisme efficace pour assurer des ressources financières prévisibles, sûres et suffisantes au Fonds de la coopération technique, s'avère-t-il nécessaire, au rôle prééminent de l'Agence dans le renforcement des capacités des Etats Membres et son impulsion à la coopération régionale et internationale. Pour sa part, l'Algérie continuera à s'acquitter régulièrement et à temps de ses cotisations y compris au Fonds de la CT.

12- Par ailleurs, l'adoption du cadre de coopération stratégique régionale lors du Séminaire de haut niveau tenu en Egypte, sera de nature à améliorer les activités menées par l'Agence avec le programme AFRA de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

13- Dans ce contexte, nous encourageons l'AIEA à apporter sa contribution à la mise en œuvre du Plan d'action issu de la Conférence régionale de haut niveau sur l'énergie nucléaire tenue, à Alger, en Janvier 2007. De même, que serait utile l'établissement d'une coopération privilégiée avec la Commission Africaine de

l'Energie (AFREC), officiellement lancée, à Alger, en Février 2008, lors de la Conférence des Ministres Africains de l'énergie.

- 14-La coopération inter agences est également un gage de succès pour les activités et programmes de CT de l'Agence, comme c'est le cas de la collaboration tissée depuis 1964 entre l'AIEA et la FAO ayant abouti à la création de la Division mixte qui s'est avérée bénéfique pour de nombreux pays Africains.
- 15-De même que sont essentiels les partenariats stratégiques avec l'OMS, les autres Organisations internationales concernées et les Instituts et Centres nationaux de cancer pour le succès du programme d'action pour la cancérothérapie (PACT) mis au point par l'AIEA. La délégation algérienne saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude aux donateurs, y compris au Fonds de l'OPEP, dont l'Algérie est Membre.

### La sûreté et sécurité nucléaire

- 16-L'Algérie poursuit sa coopération avec l'AIEA dans les domaines de la sûreté et sécurité des sources radioactives, de l'infrastructure nationale de réglementation de la sûreté et de la sécurité nucléaire, afin de se conformer aux normes internationales et d'assurer une utilisation sûre de l'énergie nucléaire. La délégation algérienne se félicite des perspectives d'amélioration de l'efficacité et des performances nationales qu'apporteront les recommandations de la mission RaSSIA et la loi nucléaire en cours de finalisation.
- 17-Par ailleurs, l'Algérie réaffirme son engagement à lutter contre le terrorisme, sous toutes ses formes, et appuie le Plan de lutte de l'AIEA contre le terrorisme nucléaire. Elle encourage l'application des instruments internationaux, en particulier, la Convention des Nations Unies sur la prévention des actes de terrorisme nucléaire et l'Amendement à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires, ratifiés par l'Algérie.

### Garanties et Non prolifération

- 18-La délégation algérienne saisit cette occasion pour réaffirmer son appui à l'autorité de l'AIEA en tant qu'Institution dûment mandatée en matière de garanties et de vérification. Elle voudrait également exprimer sa confiance au Secrétariat, avec à sa tête son Directeur Général, pour l'impartialité et le professionnalisme avec lesquels il s'acquitte de sa mission.
- 19-La délégation algérienne a apprécié les discussions approfondies sur la consolidation du régime de vérification de l'Agence du Comité consultatif sur les garanties et la vérification dans le cadre du Statut de l'AIEA que l'Algérie a eu le privilège de présider.

- 20-Nous remercions le Secrétariat de l'AIEA pour le programme d'assistance technique d'appui aux efforts nationaux de préparation à la signature du protocole additionnel, destiné à la mise à niveau de ses capacités et de son infrastructure, en particulier, du renforcement du système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.
- 21-Par ailleurs, la délégation algérienne est favorable à l'organisation de discussions approfondies, sous l'égide de l'AIEA, sur les implications politiques, économiques et juridiques découlant des propositions faites par des Etats membres sur l'approvisionnement en combustible nucléaire. Ce faisant, il ne saurait être question que ces propositions remettent en cause le droit inaliénable des Etats Parties au TNP découlant de l'Article IV du Traité.
- 22-Dans ce contexte, l'Algérie réitère son attachement au dialogue et à la coopération comme instruments privilégiés pour la résolution des différends, en particulier, des questions touchant à la paix et à la sécurité collectives.
- 23-Pour l'Algérie, Etat non doté de l'arme nucléaire, Partie à tous les instruments en vigueur de désarmement et de non-prolifération, dont le Traité de Pelindaba qui érige le Continent africain en zone exempte d'armes nucléaires, les préoccupations que suscite le régime de non-prolifération, sont aussi légitimes que celles soulevées par l'absence de progrès en matière de désarmement général et complet, préconisé par le TNP.
- 24-Les incertitudes qui pèsent sur la sécurité collective, plaident en faveur d'efforts résolus et concomitants pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris au titre du TNP, au niveau de la Conférence de Désarmement, de la Conférence ministérielle sur l'article XIV du TICE et dans le cadre du processus préparatoire à la Conférence d'examen du TNP 2010.
- 25-Aussi, des progrès tangibles sont-ils requis dans les domaines prioritaires que sont l'universalisation du TNP, la mise en œuvre de mesures concrètes et vérifiables de désarmement, la conclusion d'un Accord international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négative, la négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles, l'arrêt de la course aux armements dans l'espace, l'entrée en vigueur rapide du TICE et l'établissement d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires (ZEAN) au Moyen Orient.

### Moyen Orient

- 26-La persistance d'Israël dans son refus d'adhérer au TNP alors que ses Autorités ont reconnu publiquement disposer de l'arme nucléaire, contrairement à tous les Etats de la région qui sont Parties au Traité, déséquilibre la sécurité de la région. L'établissement d'une ZEAN dans cette région tourmentée, est une mesure de confiance primordiale pour la sécurité régionale et internationale. Dans ce contexte, la délégation algérienne encourage le DG de l'AIEA à poursuivre ses

efforts pour l'application des garanties intégrales au Moyen Orient et l'organisation du Forum en vue de l'établissement d'une ZEAN au Moyen Orient.

### République Démocratique Populaire de Corée

27-La délégation algérienne exhorte à la consolidation des progrès enregistrés au titre des pourparlers à Six menés sous l'égide de la Chine et à l'approfondissement du processus ainsi enclenché devant permettre, à terme, la normalisation des relations entre la RDPC et l'AIEA ainsi que la dénucléarisation de la Péninsule coréenne.

### République Islamique d'Iran

28-La délégation algérienne se félicite de la coopération de l'Iran avec l'AIEA qui a permis de résoudre les questions en suspens et qui est appelée à se poursuivre pour restaurer la confiance sur la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

### Amendement de l'article VI du Statut

29-La délégation algérienne exhorte les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'amendement à l'Article VI qui élargit le nombre des Etats au Conseil des Gouverneurs.

30-En conclusion je voudrais exprimer, de nouveau, la satisfaction de la délégation algérienne pour les excellentes relations de coopération qui existent entre l'Algérie, l'AIEA et son Secrétariat, fondées sur la devise « Atome pour la paix et le développement ».

Je vous remercie.